

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 14 juin 2010 à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Eric Arnol, Charles Harmon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absent : M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme Pugnale.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2010 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents.

Intercommunalité

Présentés par M. le Maire,

Le projet de PLH, Programme Local de l'Habitat, document de planification de la politique intercommunale du logement pour les six années à venir, adopté sous réserve d'une incitation forte auprès des communes astreintes pour qu'elles rattrapent leur retard et auprès des autres pour qu'elles programment au moins 20% de logements locatifs sociaux. Quatre objectifs caractérisent ce programme :

- développer la production de logements pour tous et de manière mieux répartie
- requalifier durablement les parcs existants
- améliorer l'accès au logement social et les parcours résidentiels des ménages modestes, et s'impliquer dans l'hébergement
- consolider la conduite et l'animation du PLH

La fiche communale qui précise les objectifs de la commune en matière de production de logements sur la même période que le PLH, sous réserve des résultats des études menées sur les zones qui sont en périmètre d'étude et des aléas de la programmation et de la viabilité économique des projets.

Finances

Présentées par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué, Quatre demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour :

- la rénovation des vestiaires foot estimée à 46 871 € HT
- la rénovation des courts de tennis estimée à 60 852 € HT
- la rénovation de l'espace jeux petite enfance de la place du 8 mai 45 estimée à 8 843,63 € HT
- la pose de volets roulants et de stores à l'école maternelle estimée à 9 038,09 € HT

Présentée par M. David Wager, Conseiller Municipal Délégué,

- une demande de subvention au SE 38 pour la rénovation des armoires d'éclairage public et des luminaires évaluée à 65 341 € HT afin de réaliser des économies sur la consommation d'énergie et sur la maintenance du matériel.

Personnel

Présenté par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le mandat au Centre de Gestion pour négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé pour les agents qui le souhaiteraient, pour une protection santé complémentaire, la Prévoyance contre les accidents de la vie et une garantie Dépendance.

Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques

Présentées par Mme Marie Chaix, Conseillère Municipale Déléguée,

- l'adhésion des communes de Venon et de Vaulnaveys-le-haut au Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques et la modification des statuts qui en découle.

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Présenté par Mme Marie Chaix, Conseillère Municipale Déléguée,

- un vœu pour solliciter du Préfet de l'Isère l'autorisation de créer les 80 lits du futur Etablissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes prévu aux Ruires à Eybens nécessaire au déblocage des crédits de médicalisation.

Divers

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- une décision modificative sur le budget de l'Eau pour une régularisation des amortissements du réservoir du SIERG.

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le rapport de l'eau de l'année 2009 établi à partir des éléments d'information transmis par Véolia.

Information

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature, avec les Francas de l'Isère, d'une convention de partenariat et d'une convention de moyens, et avec l'ADPA, d'un avenant n° 2 fixant à 1 490 euros la subvention pour 2010.

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.